

# Commune de Les Mollettes

## Compte rendu du Conseil Municipal

### Séance du 15 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze avril à 20h00, le conseil municipal de la commune de Les Mollettes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NICOLLE, Maire.

Étaient présents : J.C. NICOLLE, A. PROPHETE, B. ROCIPON, G. RIGHETTO, JP BOUNHOURE, P. DUIN, R. SEAUUVY, D. GOUDIER, S. AROLD, G. VACHEZ-SEYTOUX, R. BRAUN, Y JOSSERAND, A. NICOLLE

Était excusée : Y. DE BOISVILLIERS

Date de convocation : 08/04/2019

Nombre de membres en exercice : 14

Secrétaire de séance : A.NICOLLE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00

#### **1 – COMPTE DE GESTION COMMUNE 2018**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion Commune 2018 élaboré par la Trésorière :

- section de fonctionnement	124 586.99 €
- section d'investissement	- 64 301.70 €

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion de la Commune 2018  
Une délibération est prise.

#### **2 – COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018**

Sous la présidence de Monsieur Alain PROPHETE, 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 de la Commune qui se présente ainsi :

- section de fonctionnement	124 586.99 €
- section d'investissement	- 64 301.70 €

Une délibération est prise.

#### **3 – VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2019**

Après discussions et échanges, le conseil municipal décide de fixer les taux des 3 taxes ainsi (pas d'augmentation) :

- taxe d'habitation	8.65 %
- taxe foncière sur le bâti	14.24 %
- taxe foncière sur le non bâti	56.08 %

Une délibération est prise.

## 4 – AFFECTATION DES RESULTATS

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

#### Résultat de fonctionnement

##### A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

124 586.99 €

##### B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

355 894.53 €

##### **C Résultat à affecter**

= A+B (hors restes à réaliser)

480 481.52 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

##### D Solde d'exécution d'investissement

-22 259.22 €

##### E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

0.00 €

##### Besoin de financement F

=D+E

-22 259.22 €

##### AFFECTATION = C

=G+H

480 481.52 €

##### 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

22 259.22 €

##### 2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

458 222.30 €

##### DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

Une délibération est prise.

## 5– VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de : 982 122.00 €

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à la somme de : 466 349.00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif commune 2019

Une délibération est prise.

## 6– QUESTIONS DIVERSES

- **C.C.C.d.S. - Constitution d'une commission consultative « Assainissement collectif ».**

Suite à la constitution d'une commission consultative « assainissement collectif » à la CCCdS, il convient de désigner l'Elu municipal qui siégera au sein de cette commission. Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Jean-Claude NICOLLE, en tant que représentant de la commune de Les Mollettes à cette commission.

Une délibération est prise.

- ***Dénomination des rues***

Une délibération a été prise le 28 juin 2018 pour donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la Commune. Il convient d'apporter les modifications suivantes :

- Rue Appolinaire au lieu de Allée Appolinaire
- Rue Victor Hugo au lieu de Route Victor Hugo
- Chemin de la croix de l'étang au lieu de Rue de la croix de l'étang
- Rue des Allues au lieu de Route des Allues
- Rue François Villon au lieu de Route François Villon
- Montée de Haute Bise au lieu de Impasse de Haute Bise

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Une délibération est prise.

La séance est levée à 22h00